



Le mot de la Présidente

Valoriser les déchets

Les déchets à la pointe de l'actualité! Ils étaient en page une du Quotidien jurassien le 3 juin dernier et ils étaient à l'affiche d'une soirée d'information organisée par « Arc jurassien déchets » le 9 juin à Delémont. Soirée intitulée « Zéro déchet: un mode de vie? ».

Pour le SEOD, qui est responsable de la gestion des déchets dans le district de Delémont, cet intérêt des médias et de la population est révélateur d'une évolution très positive. Schématiquement, jusqu'à présent, le SEOD était chargé par les communes d'une tâche sans nuances: éliminer les ordures. Aujourd'hui, il s'agit de gérer les déchets considérés comme une matière secondaire. Trier, recycler, valoriser: on ne parle plus d'élimination!

Le SEOD a compris tout cela il y a longtemps déjà et a mis en route quatre projets qui arrivent à maturité: l'installation de conteneurs semi-enterrés Moloks® pour récolter proprement les sacs taxés, la déchèterie régionale pour mieux valoriser les déchets recyclables, la centrale biogaz de Courtemelon pour l'utilisation efficiente des déchets verts (production d'électricité et de chaleur), et l'extension de la décharge de Boécourt arrivée au terme de ses volumes disponibles.

Le 16 juin, l'assemblée des délégués du SEOD a donné le feu vert initial en approuvant le crédit destiné à l'installation de Moloks® dans la majorité des communes du district. C'est un premier pas réjouissant qui offre des perspectives et des solutions à long terme pour la gestion des déchets dans le district de Delémont.

Conscient des changements impliqués par les quatre projets en cours, le comité du SEOD a décidé d'informer directement la population. Vous recevrez ce journal régulièrement. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Françoise Collarin
Présidente du SEOD

SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

infos



Les conteneurs semi-enterrés Molok®

La solution pour les sacs à ordures taxés

pages 2 et 3

Les quatre grands dossiers du SEOD ont gagné en maturité l'an dernier.

Ils portent déjà leurs fruits en 2016 alors que les résultats les plus visibles sont attendus au cours des prochaines années.

Au vu de la complexité et de la densité des projets du SEOD, une délégation du comité a effectué la visite des conseils communaux durant l'automne dernier et bon nombre de questions, incertitudes voire d'interprétations erronées ont pu être traitées. Quinze communes sur vingt-deux ont souhaité recevoir la délégation du SEOD.

Si l'élimination des ordures ne causait pas jusqu'à présent de grands problèmes aux communes, la gestion des déchets pose des exigences de plus en plus élevées. Une bonne organisation et un sens de la « débrouille » permettaient aux communes de veiller à l'élimination des ordures.

Les contraintes réglementaires fédérales et cantonales, associées à l'évolution des mentalités et à la disposition de la population de gérer et valoriser les déchets, imposent de plus en plus une approche professionnelle. D'autre part, la valorisation des déchets implique le traitement de grands volumes, d'où l'importance de l'approche multicommunale proposée par le SEOD.

Depuis plusieurs années, les quatre projets du SEOD ont été conduits dans la seule perspective d'une gestion professionnelle des déchets, avec à terme des économies d'échelles dont profitera la population. La longue période de maturation des projets était nécessaire pour répondre aux questions des communes, respecter la législation en vigueur et proposer des solutions transparentes et crédibles.

C'est OUI aux Moloks®

L'assemblée a approuvé le crédit de 1'478'400 million de francs destiné à l'installation de conteneurs semi-enterrés Moloks® dans 12 communes du district de Delémont. Le crédit sera prélevé sur les fonds propres du SEOD. Le SEOD pourra acquérir 192 conteneurs.

En date du 18 mai 2016, 13 communes avaient annoncé leur intention d'installer des conteneurs semi-enterrés sur leur territoire. Deux n'avaient pas encore pris de décision et cinq préféraient renoncer pour l'instant.

Il est acquis que la commune de Delémont rejoindra les communes acceptantes, ce qui portera à moyen terme le nombre d'habitants concernés par le projet à 33'277 sur le total de 37'585 que compte le périmètre SEOD.



Ramassage facilité et moins cher

Situation actuelle

La collecte des déchets urbains combustibles (DUC) est financée par la taxe au sac (TAS). Elle provoque un déficit annuel régulier de plus de 100'000 francs (130'000 francs en 2015). La ville de Delémont effectue elle-même sa collecte de DUC. Elle reçoit du SEOD en contrepartie une part des revenus de la TAS pour financer ses propres coûts de collectes. Une estimation des temps de collecte et des kilomètres effectués par commune ou par jour de travail a pu être effectuée de manière empirique. Le temps de collecte pour le périmètre SEOD (hors Delémont) est d'environ 40 heures/semaine (2'100 heures/an). Le kilométrage total (transport et ramassage), sans Delémont, est estimé à environ 500 kilomètres par semaine (26'600 kilomètres/an). Environ 1000 conteneurs 800L (pucés et utilisés par les entreprises) sont situés sur le périmètre SEOD. Ceux-ci ne seront pas supprimés avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés.

Nouvelle situation avec les moloks

Le coût d'un conteneur semi-enterré est estimé à CHF 7'700.- (TTC). Il est pris en charge par le SEOD à l'exception de l'achat ou de la location du terrain. Le nombre de conteneurs semi-enterrés nécessaire a diminué de 20% par rapport aux avant-projets qui ne prenaient pas



Molok® à Courrendlin

en compte le maintien des conteneurs 800L. Les durées d'amortissement varient entre 6.7 et 8.1 ans. L'amortissement se fera à l'aide des économies engendrées par la mise en service des conteneurs (gain de temps des collectes). Les communes ne participant pas au projet avant 2018 auront jusqu'en 2025 (2020 env. pour Delémont) pour décider de leur adhésion au système. La tranche de la TAS dédiée à la collecte des DUC sera de CHF 0.39.-/sac au lieu de CHF 0,66 à partir de 2026. Une diminution de la TAS est envisageable à terme.

Bref historique

Suite à l'appel d'offres pour la collecte des déchets combustibles en 2014, un projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés a été lancé. Dans un premier temps, un questionnaire a été soumis aux communes permettant de déterminer lesquelles étaient potentiellement intéressées par ces infrastructures. Le nombre

de réponses positives (11 positives, 4 en attente et 6 dans l'expectative) a motivé le SEOD à approfondir la question, ce qui a engendré le rendu d'un premier rapport, intitulé « Périmètre SEOD, Installation de conteneurs semi-enterrés, Effets sur la gestion des coûts et durées d'amortissement, Etude de variantes, 26.03.2014 ». Ce rapport a été complété par une étude plus détaillée rendue le 25 avril 2014, qui a permis de renforcer la volonté du SEOD concernant les Moloks®.

L'année passée, la commune de Courrendlin a implanté trois moloks dans l'un de ses nouveaux quartiers, convaincue de leurs avantages notamment économiques et hygiéniques (voir les avantages dans le texte voisin). La commune de Val-Terbi a été la première commune du district à installer des Moloks® sur son territoire il y a plus de 10 ans à Vicques.

INTÉRÊT DES COMMUNES

Tous les conseils communaux du SEOD ont répondu au questionnaire d'intérêt à l'installation de Moloks®. Treize sont favorables au projet, cinq ne sont pas intéressés pour l'instant (Boécourt, Mettembert, Movelier, Pleigne, Rossemaison) et trois réservent leur décision (Develier, Bourrignon, Saulcy).



NOUVELLE DÉCHÈTERIE

La déchèterie régionale présentée en automne



Un bel exemple: la déchèterie d'Yverdon

Le projet de déchèterie sera détaillé dans la prochaine édition de ce journal. Relevons pour l'instant quelques-uns des avantages d'une déchèterie régionale :

- **Augmentation du volume des matières économiquement rentables**
- **Promotion commune en faveur de la récupération des déchets recyclables**
- **Partage des coûts d'infrastructure**
- **Coûts inférieurs**
- **Diminution de la charge administrative pour les communes**
- **Solution à long terme**
- **Présence permanente de 2 employés (3 le samedi) garantissant un traitement professionnel des déchets sur le site de la déchèterie régionale**
- **Solidarité entre communes**

Selon le questionnaire envoyé aux 22 communes du périmètre en 2013, 36 % étaient intéressées à la création d'une déchèterie régionale. Elles représentent 72 % de la population en raison de l'adhésion de Delémont, Haute-Sorne, Courroux et Val-Terbi. Il est probable que quelques communes adhèrent au projet lorsque ses contours seront précisés et que des propositions concrètes et visibles seront disponibles. Les portes resteront ouvertes à l'avenir également.

Le SEOD dispose des moyens propres pour procéder aux investissements atteignant 2,177 millions pour la déchèterie et 538'000 francs pour les écopoints. Les communes devront se prononcer sur le principe de la déchèterie et sur leur adhésion au projet mais elles ne seront pas sollicitées financièrement.

Conteneurs semi-enterrés originaux

FICHE TECHNIQUE

Molok®

Avantages pour les citoyens

- Accessibilité en tout temps par les utilisateurs
- Hygiène et image améliorées sur la voie publique
- Plus besoin de respecter des plans de collecte
- Sécurité améliorée par la suppression de manœuvres de véhicules
- Diminution des coûts de ramassage et donc conséquences positives sur la taxe au sac
- Sous terre, les températures plus fraîches réduisent les bactéries et les odeurs

Les conteneurs Moloks® sont conçus pour des décennies

- Conteneurs semi-enterrés Molok®, la référence mondiale depuis 1989
- 9'000 conteneurs installés en Suisse depuis 2001
- Qualité des matériaux employés
- Durabilité : des conteneurs de plus de 20 ans sont toujours en service
- Chaque cuve est équipée d'un sac de levage en polypropylène tissé, renforcé par une doublure en polyéthylène laminée (garantie 3 ans), dans lequel sont collectés les déchets
- Service après-vente sous 48h, consommables et des détachées en stock en permanence
- Pour optimiser la gestion des déchets, les conteneurs Molok® sont prêts à accueillir des solutions intelligentes (mesures de niveau, contrôle d'accès, pesée individuelle, etc.) qui peuvent y être intégrées en tout temps et en fonction des besoins

Hygiéniques

- Le conteneur Molok® est placé aux deux tiers dans le sol
- Le système de stockage vertical entraîne un compactage des déchets anciens sous l'effet de leur propre poids au fond du conteneur
- Aucun contact direct avec le sac ou les déchets
- Protégée par un sac de propreté, la cuve reste propre
- Les déchets sont conservés à l'abri du vent, des animaux et des insectes

Economiques et écologiques

- Le design vertical de la cuve, enterrée sur deux tiers, permet d'économiser de l'espace ; tout en offrant une grande capacité (jusqu'à un volume utile de 5m³)
- Système de vidange rapide et fonctionnel
- Une seule personne avec un camion (benne ou compacteur) équipé d'une grue, suffit à vider les conteneurs
- Seulement 3 minutes pour vider un équivalent de 7 à 8 conteneurs traditionnels de 800 L
- Grâce à la souplesse du système exprès et du sac, le camion et les alentours sont protégés
- Moins de kilomètres, moins d'arrêts, moins de ramassages, rapidité de vidanges permettent des économies financières importantes
- Un impact CO₂ réduit grâce aux différentes mesures de réduction (km, arrêts, etc.)
- Réduction de la pénibilité du travail des voyers

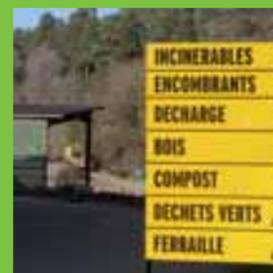
CENTRALE DE BIOGAZ

Plusieurs centrales biogaz fonctionnent bien dans le canton du Jura. Aucune n'est implantée dans la Vallée. Le SEOD a lancé il y a quatre ans déjà les études pour la construction d'une centrale biogaz destinée à valoriser les déchets verts récoltés dans les communes. Le canton a d'autre part souhaité que cette centrale puisse servir non seulement à produire de l'électricité mais en plus à chauffer les bâtiments de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon.

L'an dernier, le SEOD a cédé la conduite du projet aux agriculteurs proches de Courtemelon, ces derniers étant directement impliqués par la fourniture du lisier nécessaire au fonctionnement de la centrale. Le projet est techniquement prêt et fait actuellement l'objet de discussions portant sur son financement. Il sera soumis aux instances du SEOD au cours des prochains mois.

EXTENSION DE LA DÉCHARGE DE BOÉCOURT

La décharge de Boécourt est pleine et une autorisation d'augmentation de la hauteur des déchets a été donnée au SEOD afin de répondre aux besoins immédiats dans l'attente de l'extension de la surface. Le dossier technique est prêt. Il a été présenté au comité du SEOD, à la commune de Boécourt ainsi qu'à la bourgeoisie, et aux associations environnementales. Le projet fait actuellement l'objet d'études et de demandes d'autorisations auprès de divers Offices fédéraux.





Production de compost à Boécourt.

Le SEOD se présente

Au-delà du logo SEOD apposé sur les sacs à ordures, connaissez-vous le Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont ? Il a été constitué en 1983.

Le SEOD est un syndicat de communes qui a pour tâches de gérer les déchets urbains et autres déchets de la région. Par élimination, on entend aujourd'hui la valorisation des déchets ou leur stockage définitif, ainsi que les étapes préalables que sont la collecte, le transport, le stockage provisoire et le traitement. Il est au service des 22 communes membres, qui représentent près de 36'500 habitants, de la population ainsi que des entreprises du district de Delémont et alentours.

Dès 1984, le site de Boécourt, située sur le terrain de la Bourgeoisie de Boécourt, a été utilisé pour mettre en décharge les ordures ménagères du district de Delémont, ce qui a été interdit par une loi fédérale le 1^{er} janvier 2000, avec l'obligation d'incinérer les déchets combustibles. Depuis, le SEOD a continué d'exploiter la **décharge bioactive de la Courte-Queue** suite à l'autorisation reçue en janvier 1996. L'autorisation de preneur de déchets spéciaux est renouvelée régulièrement par l'Office de l'Environnement du Canton du Jura. Le site fait office également de lieu de transbordement pour les déchets incinérables et de centre régional de compostage pour le traitement des déchets verts qui sont transformés en compost.

Le bois trié est également réceptionné à Boécourt, avant d'être déferraillé et broyé pour être acheminé à Thermoréseau à Porrentruy. Le SEOD gère aussi le **Centre des déchets carnés de Soyhières** où sont reçus les restes de boucherie et les cadavres d'animaux du district de Delémont. Le fonctionnement du syndicat, sa structure et ses buts peuvent être consultés sur www.seod.ch.

Le comité du SEOD

Le comité du SEOD est composé de 11 membres, qui sont tous des maires ou conseillers communaux du district de Delémont. Toutes les communes du district de Delémont sont membres du SEOD, sauf la commune d'Ederswiler. La commune de la Scheulte (canton de Berne) fait également partie du syndicat. Toutes les régions du district de Delémont sont représentées au comité du SEOD selon une juste répartition (voir détails sur www.seod.ch).

La ville de Delémont, la bourgeoisie et la commune de Boécourt ont droit à un représentant permanent au sein du comité. Au début de chaque législature, les communes regroupées en giron proposent un ou une candidate pour les représenter au comité du SEOD. Les 11 personnes proposées pour la législature 2013-2017 ont été élues lors de l'Assemblée des délégué(e)s du 23 mai 2013. Les délégué(e)s ont également élue parmi les membres du comité Mme Françoise Collarin, conseillère communale de Delémont, comme Présidente du comité du SEOD. M. Yves-Alain Fleury, conseiller communal de Courroux, est le Vice-Président du comité du SEOD.

L'assemblée des délégués

L'assemblée des délégué(e)s se compose des représentants des communes membres du syndicat. La représentation des communes est assurée comme suit :

- 1 délégué(e) et 1 délégué(e) suppléant(e) émanant obligatoirement de l'exécutif communal pour les communes jusqu'à 3000 habitants
- 1 délégué(e) et 1 délégué(e) suppléant(e) supplémentaires par tranche de 3000 habitants, soit 2 délégué(e)s pour Courroux, 3 délégué(e)s pour la Haute-Sorne et 4 délégué(e)s pour Delémont
- pour les communes de plus de 3000 habitants et disposant d'un conseil de ville ou d'un conseil général, la représentation supplémentaire peut être garantie par un membre de cette autorité

L'assemblée des délégué(e)s du SEOD est donc composée de 28 membres qui ont le droit de vote. Chaque commune peut soit être représentée par le délégué titulaire ou par le délégué suppléant. Suite aux fusions de communes de la Haute-Sorne et de Val-Terbi, le nombre de délégué(e)s est passé de 32 à 28 membres pour la législature 2013-2017.

La structure du SEOD fait actuellement l'objet d'une refonte souhaitée par l'Association des maires du district de Delémont. La nouvelle structure sera présentée dans une prochaine édition du journal.

NOUVEAUTÉ

Ouverture le samedi à Boécourt

Des changements et des nouveautés sont intervenus à la décharge de Boécourt en 2016. Vous trouverez les infos dans le menu décharge et dans la lettre d'informations sur www.seod.ch.

La décharge est notamment ouverte un samedi matin sur 2, dès le 23 avril 2016 jusqu'à fin octobre, de 8h30 à 11h30.

Concernant le compost produit à Boécourt, il y en a en suffisance sur le site. Pour les grandes quantités, il faut néanmoins se renseigner au préalable auprès de M. Allimann (tél. 032 426 55 71). Pour les petites quantités, il y a du compost à disposition pour tout le monde sans restriction.

Les plans de ramassage 2015 des communes sont en ligne (voir sous infos pratiques) avec un visuel amélioré pour une meilleure lecture. Les remarques ou commentaires sont les bienvenus. La liste des prix 2016 de la décharge est également disponible sous infos pratiques.

Le SEOD a profité de la création de son nouveau site pour réactualiser le guide «Tri des déchets» et le mettre à disposition des habitants du district de Delémont. Le guide est composé de 17 fiches, dont une pour le centre des déchets carnés de Soyhières, que vous pouvez retrouver dans le menu infos pratiques - guide des déchets - en fichier PDF. Vous pouvez consulter et imprimer chacune des fiches qui se trouvent en pièce-jointe au bas de chaque article. Il est aussi possible d'imprimer les 17 fiches en totalité sur la première page du menu guide des déchets.

Si vous désirez des informations pour équiper votre conteneur d'une puce électronique, veuillez consulter notre site internet : www.seod.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85
Photos : SEOD, Ivan Brahier, Philippe Zahno
Conception graphique : Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont
Impression : Pressor SA, Delémont

Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.

